

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2025

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 21 octobre 2025.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Laurent MULLON - Laurent MARIEN - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ Marie MOUFFOKES - Christine COUSIN

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Lynda BEAUJEAN par Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU par Thierry COULON - Nicolas TREILLARD par Régis LEBAS - Guillaume LHERITIER par Jean-Luc STAUB - Guillem TEXIER par Thi DUONG - Carine COLLEDGE par Valentine GÉNITEAU - Stéphanie MORINIERE par Valérie DELARUE - Cynthia VASSORT par Nathalie OGIER - Candy DION par Nathalie MARTIN - Jean-Luc BULET par Christine COUSIN.

ABSENT : Philippe de LAPORTE

Secrétaire de séance : Laurent MARIEN

Présents : 18
Absents : 11

Pouvoirs : 10
Pour l'adoption : 28

Ordre du jour :

1. Colline d'Angoute 3 – Convention de soutien financier avec la société immobilière Atlantic aménagement pour la réalisation de 15 logements locatifs sociaux – Avenant N°1
2. Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime développement – Présentation du rapport annuel 2023
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024
4. Budget Principal – Admissions en non-valeur 2025
5. Vélodyssée Sud – Demande de subvention auprès de l'Etat
6. Modification du tableau des effectifs
7. Éclairage public – Marché global de performance - Avenant N°8
8. Parc automobile municipal 2025 – Cession et achat de véhicules
9. Transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement relative aux études préalables.
10. Tarifs cimetière 2026

Stéphane VILLAIN débute le Conseil municipal en donnant la parole à Muriel GILLIUM afin qu'elle informe l'assemblée du résultat de l'action menée par le Conseil municipal des Jeunes, le 18 octobre dernier au Stade municipal, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ». Cette action était accompagnée par le Club d'Athlétisme et Ladies' circle.

Stéphane VILLAIN complète avec celle qui sera menée le 1^{er} novembre prochain par l'équipe du Centre Aquatique de Châtelailon-Plage, avec proposition d'un atelier découverte de propulseurs aquatiques et une séance d'aqua ciné diffusant le film « la faille Adams ».

Stéphane VILLAIN procède à l'appel des élus et fait approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 29 septembre août 2025.

1. COLLINE D'ANGOUTE 3– CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – AVENANT N°1
Nomenclature Actes : 1.5.1

La commune ayant honoré les versements prévus dans le cadre de la convention initiale signée le 29 juillet 2022 pour les années 2022 et 2023 et au regard du retard pris dans la construction de ces logements, elle a sollicité l'organisme afin que le planning de versement de la participation financière soit revu, conformément aux termes de l'article 2 du présent avenant.

Le Conseil municipal unanime :

- Valide les termes de l'avenant n°1 à la convention de soutien financier pour la réalisation de 15 logements locatifs sociaux dans le cadre de cette opération avec la société IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT sur la 3^{ème} tranche du lotissement de la Colline d'Angoute ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023
Nomenclature Actes : 1.2.9.8.

Ce rapport a pour objectif de communiquer une information complète sur l'entreprise de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Les membres du Conseil municipal unanimes prennent acte de la présentation du rapport annuel 2023 de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2024
Nomenclature Actes : 1.2.10.1

Le rapport présente l'exécution du service public de l'eau potable sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau présenté pour l'année 2024,

4. BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2025

Nomenclature Actes : 7.9.2

Le Service de Gestion Comptable de Ferrières réalise chaque année un nettoyage complet des créances non recouvrées depuis de nombreuses années.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable de ces dettes non recouvrées.

Le Conseil municipal unanime :

- Valide les listes de créances à admettre en non-valeur n°1293460035 pour un montant total de 6 432.74 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables nécessaires sur le budget principal.

5. VELODYSSÉE SUD – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT

Nomenclature Actes : 7.5.1

La Commune de Châtelailon-Plage souhaite modifier le tracé actuel de La Vélodyssée® en voiries partagées dans sa section sud du Port de Plaisance aux Boucholeurs dans le but de mettre en place un itinéraire en site propre.

Au regard du coût total estimé pour cette opération (4 218 162 € HT), il est nécessaire pour la commune de Châtelailon-Plage de solliciter d'autres sources de financement.

Stéphane VILLAIN se retire du vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, de la DETR et de la DSIL, comme précisées au tableau ci-dessus.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nomenclature Actes : 4.1.7.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du besoin de :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe, temps complet,
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe, temps complet.

Les membres du Conseil municipal unanimes :

- Valident la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2025, comme précisé ci-dessus et conformément au tableau ci-dessous ;
- Autorisent Monsieur le Maire à recourir si nécessaire à l'emploi contractuel afin d'assurer la continuité du service public, et des besoins du service, en application des articles L.332-14 et L.332-8-2° du code général de la fonction publique territoriale ;
- Demande d'inscrire les crédits au chapitre 012 du budget de la commune.

7. ECLAIRAGE PUBLIC – MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N°8

Nomenclature Actes : 1.1.17

Le 1^{er} novembre 2017, la collectivité a contractualisé avec l'entreprise GUILBAUD SAS pour un marché de performance associant la conception, la réalisation et l'exploitation ou la maintenance en gestion global des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mises en valeur et des illuminations festives de la ville pour une durée de 12 ans.

13 838.66 € HT non consommés en année 8 génèrent un avenant en moins-value pour la suite du marché, représentant -0.34% sur le montant total du marché public de performance de 4 627 535.84 € HT

Le Conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins-value avec l'entreprise GUILBAUD SAS pour un montant de 13 838.66 € HT, soit 16 606.39 € TTC.

8. PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL 2025 – CESSION ET ACHAT DE VEHICULES

Nomenclature Actes : 3.2.2

Dans le cadre de la gestion du parc de véhicules municipaux, la ville procède chaque année à des renouvellements de véhicules.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à :

- Réaliser les acquisitions des nouveaux véhicules aux conditions énoncées ;
- Accepter les offres de reprises de Renault La Rochelle Automobile pour les véhicules énoncés ;
- Réaliser les sorties d'inventaire nécessaires.

9. VÉLODYSSÉE® SUD - « PORT DE PLAISANCE <> PORT DES BOUCHOLEURS » - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ÉTUDES PRÉALABLES

Nomenclature Actes : 1.4.1.

Afin de formaliser ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention qui définit les modalités de réalisation et de financement des études nécessaires au projet ainsi que les modalités liées au transfert de maîtrise d'ouvrage de la Commune confié au Département.

Cette convention précise également la participation du Département et de la Commune dans le cadre du Schéma Véloroutes Voies Vertes et Randonnées, qui s'élève, pour chacun, à un maximum de 50% du montant prévisionnel total.

Stéphane VILLAIN se retire du vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- Valident la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le Département de la Charente-Maritime et relative aux études préalables de la Vélodyssée® Sud, entre le Port de Plaisance et le Port des Boucholeurs ;
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents s'y rattachant.

10.CIMETIERE - TARIFS 2026

Nomenclature Actes : 3.5.7

Suite à la commission cimetière qui s'est réunie le 20 octobre 2025 à 11h00, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les tarifs applicables au cimetière pour l'année 2026, selon le tableau suivant :

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal unanime valide la grille de tarifs proposée.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 24 novembre 2025 à 18h30.

Il lève la séance à 19h40.

Le secrétaire de séance



Laurent MARIEN

Le Maire,



Stéphane VILLAIN

